

Serge Proulx, Françoise Massit-Follea et Bernard
Conein (sous la direction de) : *Internet, une utopie
limitée. Nouvelles régulations, nouvelles solidarités,*

Les Presses de l'Université Laval, 2005, 335 pages.

Élisabeth Fichez



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edc/411>

DOI : 10.4000/edc.411

ISSN : 2101-0366

Éditeur

Université de Lille

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2006

Pagination : 184-186

ISBN : 2-9514961-7-6

ISSN : 1270-6841

Référence électronique

Élisabeth Fichez, « Serge Proulx, Françoise Massit-Follea et Bernard Conein (sous la direction de) : *Internet, une utopie limitée. Nouvelles régulations, nouvelles solidarités,* », *Études de communication* [En ligne], 29 | 2006, mis en ligne le 19 janvier 2009, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/edc/411> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/edc.411>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

© Tous droits réservés

Serge Proulx, Françoise Massit-Follea et Bernard Conein (sous la direction de) : *Internet, une utopie limitée. Nouvelles régulations, nouvelles solidarités,*

Les Presses de l'Université Laval, 2005, 335 pages.

Élisabeth Fichez

RÉFÉRENCE

Serge Proulx, Françoise Massit-Follea et Bernard Conein (sous la direction de): *Internet, une utopie limitée. Nouvelles régulations, nouvelles solidarités*, Les Presses de l'Université Laval, 2005, 335 pages.

- 1 L'ouvrage, résultant d'un programme franco-canadien de recherche mené de 2003 à 2005, propose le regard croisé d'une quinzaine de chercheurs des deux pays sur le thème de la création et de la diffusion de nouvelles normes liée aux actuelles pratiques d'Internet dans un contexte de mondialisation.
- 2 Dans une introduction très claire, les trois co-responsables de la direction de cet ouvrage posent la problématique d'ensemble : partant de la question « *Peut-on légiférer à propos d'Internet ?* », ils montrent tout d'abord que celle-ci ne peut pas être enfermée dans le cercle étroit des législateurs – d'autant que la dynamique mondiale se joue des frontières nationales dans lesquelles s'exercent encore leurs compétences – et doit donc être élargie au cercle des « créateurs de normes » qui s'inscrivent soit dans le jeu du marché économique (l'ICANN¹ par exemple), soit dans la société civile (mouvement social autour du logiciel libre, de l'IRC²...); ils considèrent ensuite que les formes nouvelles de régulation doivent être observées dans des expériences à « petite

échelle », prenant ainsi le contre-pied de nombre d'études qui surestiment, selon eux, la portée macro-sociale du changement (thème de la société en réseau, de la société informationnelle ou de la communauté virtuelle). On notera que ce choix concernant le niveau d'analyse ne les empêche nullement, notamment dans la troisième partie, de situer les problèmes liés à la gouvernance d'Internet au niveau de macro-acteurs tels que l'ICANN déjà cité, les instances de régulation de l'audiovisuel en France (chapitre 10) ou le gouvernement français québécois (chapitre 11). Ils attirent aussi l'attention sur l'usage abusif ou pas suffisamment clarifié du mot « communauté », qui, dans beaucoup d'études, ne leur paraît pas suffisamment étayé par des activités effectives de solidarité et d'entraide. Il faut, à leurs yeux, que ce type d'activités soit manifeste dans les expériences collectives nouvelles à échelle réaliste, car ce n'est que dans ces conditions qu'ils peuvent se mobiliser sur la double dimension qui fait leur intérêt de chercheurs : les nouvelles régulations (dimension normative du phénomène) bien sûr, mais aussi les nouvelles solidarités (dimension politico-morale). Dès lors se dessine la portée ambitieuse de l'ouvrage : d'une part comprendre ce qu'Internet « fait » aux relations sociales et la manière dont il favorise la recomposition de différents aspects de l'action collective (distribution de l'autorité entre les acteurs, discussion des normes, formes de l'échange) ; d'autre part s'interroger sur les nouvelles définitions des valeurs de justice, de liberté à travers notamment la question du contrôle concret que détiennent respectivement usager et concepteur de la technologie ou les utilisateurs de la coordination en ligne pour l'action collective.

- 3 On pourrait s'attendre à partir d'une telle problématique à une déclaration enthousiaste de plus sur Internet comme nouvelle utopie sociale, mais nos auteurs s'en gardent bien et avancent l'idée (présente dans le titre) « d'utopie limitée » ou « raisonnée » : ils croient en l'informatique personnelle devenant, avec Internet, ressource sociale au-delà de ressource technique, mais ils sont lucides quant aux deux limites évidentes : limites réalistes en terme de portée (il s'agit de changements dans de « petits états collectifs ») ; limites en terme de justice (ils se demandent par exemple quelles sont les conséquences sur les pratiques ordinaires et sur les institutions de la vie sociale des expérimentations dans des collectifs qui, comme ceux des hackers, ne sont pas particulièrement soucieux de leur ouverture et de leur accessibilité). Néanmoins, les auteurs laissent ouverte leur réflexion en suggérant deux directions possibles permettant de concevoir « la politisation d'Internet » qui leur apparaît « raisonnablement » comme le signe d'un changement social possible.
- 4 L'ouvrage proprement dit se compose de trois parties fort bien décrites dans la quatrième de couverture et que nous ne ferons que mentionner : « *Le logiciel, objet de politisation* » est composé de 4 chapitres traitant de l'informatique libre ; « *une culture numérique émergente* » (5 chapitres) porte sur des pratiques d'Internet relevant de plusieurs domaines (les pratiques ordinaires de jeunes internautes, d'étudiants universitaires...) ; « *Les conditions d'une gouvernance démocratique d'Internet* » analyse la façon dont des instances de divers ordres, nationales et internationales, sont amenées à repenser l'articulation de leurs compétences.
- 5 Quelques articles de la deuxième partie nous ont semblé comporter des faiblesses en termes de conceptualisation ou d'argumentation : nous avons en effet trouvé très contestable par exemple (p. 141, chapitre sur le cybermentorat) une définition de « pratique innovatrice par Internet » comme « pratique qui ne pourrait avoir lieu sans le recours à Internet et dont les conséquences sociales 'positives' l'emportent sur les

conséquences sociales 'négatives' » (sans entrer dans le détail de la discussion, que fait une telle définition de l'idée de filiation entre pratiques ?); et nous n'avons pas vraiment compris les raisons du rapprochement que fait J. M. Cornu entre les méthodes coopératives du libre appliquées à la gestion de projets à travers l'exemple des télévisions de proximité : un rapprochement avec les méthodes de gestion de projet théâtral par les habitants d'une commune n'aurait-il pas été tout aussi motivé ?

- 6 Mais l'ensemble de l'ouvrage nous a paru intéressant en ce qu'il fait une part importante à l'empirique dans la construction de la problématique et qu'il travaille celle-ci sous des angles d'approche et des terrains très diversifiés. Nous avons en particulier apprécié l'état d'esprit honnête qui caractérise ce livre : Internet n'ouvre pas sur un nouvel âge radieux, mais « *une évolution des formes d'expression et de communication* » et « *une transformation progressive des pratiques culturelles* », liées au nouveau dispositif, sont peut-être à l'œuvre. Reste à savoir comment faire avancer le difficile problème de l'évaluation des évolutions et poser celui de « seuil » qui permettrait de parler de transformation.
-

NOTES

1. *Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*, organisation privée à but non lucratif de droit californien autorisée par le gouvernement des États-Unis pour diverses tâches concernant le management mondial d'Internet (voir la note 1, chapitre 13, p. 289 de l'ouvrage).
2. *Internet Relay Chat*, pratique du « chat » en groupe et sorte de dispositif-laboratoire d'où émergent en permanence des phénomènes d'auto-organisation et de régulation (voir le chapitre 9, pp. 197-222).